



Ville de Draguignan

RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2017



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Le budget primitif de la Ville, des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement établit les autorisations en dépenses et recettes dans les deux sections fonctionnement et investissement, qui doivent être chacune équilibrées.
- Ces budgets ont été préparés conformément aux orientations budgétaires débattues lors du Conseil Municipal du 22 novembre 2016.



PRÉSENTATION AGRÉGÉE

L'équilibre agrégé des trois budgets s'établit en dépenses et recettes à **61 539 061 €**

1- Budget principal : Total : 57 445 000 €

Section de fonctionnement : **39 300 000 €**

Section d'investissement : **18 145 000 €**

2 – Budget annexe de l'eau : Total : 2 451 501 €

Section d'exploitation : **992 500 €**

Section d'investissement : **1 459 001 €**

3 – Budget annexe de l'assainissement : Total : 1 642 560 €

Section d'exploitation : **1 031 000 €**

Section d'investissement : **611 560 €**



I – LE BUDGET PRINCIPAL

PRÉAMBULE

Le vote du budget primitif 2017 permet de lancer les investissements dès Janvier et de les planifier sur les 12 mois de l'année civile.

Les subventions aux associations sont versées en tout début d'année, favorisant ainsi leur fonctionnement.

Toutefois, nous ne connaissons à ce stade, ni les résultats définitifs 2016, ni les dotations et produits fiscaux définitifs 2017.

Ce budget a donc été élaboré avec rigueur et prudence en tenant compte des contraintes financières renouvelées, principalement du fait de décisions de l'Etat.

Ce vote en janvier suppose enfin une rigueur extrême dans l'exécution budgétaire. Comme en 2016, notre objectif sera de ne pas ajouter de dépenses nouvelles de fonctionnement en cours d'année, sauf évènement particulier et avec une recette équivalente pour la financer



A- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les recettes de fonctionnement : 39 300 000 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 sont en baisse par rapport à celles de 2016 du fait de :

- La poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 368 000 €),
- La baisse de nos recettes fiscales, liée aux décisions d'exonération prises par l'Etat, alors que nous maintenons **notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition**,
- La non reconduction d'un produit exceptionnel encaissé en 2016 (reprise sur provision de 634 000 €).

La baisse des recettes totales est de près de 743 000 € par rapport à 2016, hors résultat anticipé 2015, soit – 1,85 %.



A – SECTION DE FONCTIONNEMENT (SUITE)

2 - Les dépenses de fonctionnement : 39 300 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36 510 000 €, le reste étant constitué par les opérations d'ordre, destinées à l'investissement.

Elles n'augmentent que de 131 000 € par rapport à 2016, soit + 0,36 % conformément à notre objectif de contenir les dépenses courantes.

- Les charges à caractère général, qui correspondent aux charges courantes (contrats de prestation, fluides, etc...) augmentent de 86 000 €,
- Les charges de personnel n'augmentent que de 100 000 €, grâce à l'impact des décisions prises en 2016 et de nouveaux efforts dans l'organisation et la rationalisation des services,
- Les charges financières diminuent (pas d'emprunt souscrit en 2016)

Enfin, les autres charges de gestion courante sont contenues du fait de la stabilisation des subventions aux associations



SYNTHÈSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est marquée par des recettes inférieures à 2016, à cause des pertes de dotations, de produit fiscal inférieur aux prévisions, et à une recette exceptionnelle que l'on ne retrouve pas cette année.

Malgré cela, l'accent a été mis sur la rigueur au niveau des dépenses de fonctionnement, **car nous n'augmenterons pas les taux d'imposition.**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 0,36 % seulement par rapport à 2016, avec un effort considérable sur les dépenses de personnel et une stabilisation de la plupart des subventions aux associations.

Nous dégageons un virement pour la section d'investissement avec les amortissements de 2 789 000 €.



B- SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement : 18 145 000 €

Les dépenses d'investissement sont en forte hausse par rapport à 2016 car nous réaliserons l'un de nos projets phare, l'aménagement du Boulevard Clémenceau.

Une enveloppe de 4 M€ est prévue pour ces travaux, comprenant le cadre pluvial. Ils débuteront fin avril 2017, pour une durée prévisionnelle de 10 mois.

Il est à noter que cette opération est subventionnée de manière significative par plusieurs partenaires (voir ci-après).

Les travaux engagés dans le cadre du Projet Urbain Global dans le centre ancien sont également prévus dans ce budget 2017, eux aussi subventionnés.



B - SECTION D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les dépenses inscrites sur ce chapitre concernent tout d'abord les quatre grandes opérations du mandat à savoir :

- **l'Aménagement et la revalorisation du Centre Ville**, au travers du PUG (Projet Urbain Global). Une enveloppe de plus de **800 000 €** est prévue, notamment pour l'acquisition de locaux commerciaux et la poursuite des travaux de proximité dans le centre historique initiés en 2016 : Rénovation de la Chapelle de l'Observance, mise en valeur du lavoir Capesse, mise en discrétion des réseaux et éclairage public, etc...
- **L'Aménagement du Boulevard Clémenceau** : **3 000 000 €** pour les travaux,
- **Les travaux d'aménagement pluvial** : **1 000 000 €** pour le cadre pluvial de Clémenceau, qui sera entièrement refait
- **La création d'un Musée d'envergure régionale**, dans le cadre de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire : **135 000 €** pour les phases suivantes de l'étude de programmiste et le jury de concours.

Les autres actions concernent la voirie (**734 000 €**), et l'entretien du patrimoine (divers bâtiments scolaires et sportifs notamment pour un montant de plus de **2 M€**).

Nous réaliserons également deux opérations importantes :

- la réfection de la toiture et la mise aux normes d'accessibilité des Tennis couverts,
- l'extension du cimetière du centre ville.



B - SECTION D'INVESTISSEMENT (SUITE)

2 – Les recettes d'investissement : 18 145 000 €

Les recettes d'équipement qui regroupent les dotations et subventions sont en forte hausse par rapport à 2016, du fait des aides obtenues grâce à notre recherche active de subventions. Nous prévoyons ainsi notamment :

- Fonds de soutien à l'investissement public local (Etat) : 1 384 000 €
- Conseil Départemental : 590 000 €
- CAD (Fonds de concours pour le PUG) : 1 000 000 €

Les subventions s'élèvent au total à 3 594 000 €, en hausse de 2 463 000 € par rapport à 2016

Les Dotations sont en hausse, avec le Fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement. Nous prévoyons 1 120 000 € soit + 416 000 € par rapport à 2016.



SECTION D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, nous prévoyons de contracter un emprunt qui ne dégradera pas notre situation financière car :

- Les taux d'intérêt sont encore très bas.
- Nos ratios sont très bons, en particulier la capacité de désendettement qui est d'un peu plus de 6 ans, alors que le seuil critique est considéré atteint au-delà de 12 ans.
- Un stock important de dette arrive à échéance en 2018, limitant l'impact du prêt qui sera contracté en 2017.

Je souligne que le montant prévu au budget pour cet emprunt, soit 7,45 M€, est une provision. **L'emprunt maximum souscrit sera de 5 M€**

Lorsque nous voterons le résultat 2016, nous minorerons cette inscription budgétaire, en inscrivant alors ce résultat.



SYNTHÈSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2016 s'équilibre à 18 145 000 €. Elle est en nette augmentation par rapport à 2016, car nous réalisons l'aménagement du Boulevard Clémenceau et nous poursuivons les travaux de proximité engagés en 2016 dans le cadre du PUG, sans négliger l'indispensable entretien de la voirie et des bâtiments.

Ces investissements peuvent être financés par une nette augmentation des subventions que nous avons cherchées et obtenues. Un emprunt est également prévu, au maximum de 5 M€. Il ne dégradera pas notre situation financière, grâce à la bonne structure de notre dette.



CONCLUSION SUR LE BUDGET GÉNÉRAL

Dans un contexte toujours contraint par des facteurs quasi exclusivement extérieurs à la collectivité, nous maintenons le cap sur lequel nous nous sommes engagés devant les citoyens :

- Une gestion très rigoureuse, où tous les leviers d'économies sont utilisés,
- Le maintien des taux d'imposition, afin de ne pas utiliser les contribuables de Draguignan comme variable d'ajustement budgétaire,
- La réalisation cette année d'un de nos projets phare du mandat : l'aménagement du Boulevard Clémenceau,
- La recherche active de subventions, qui financent en partie nos investissements.
- Le recours à l'emprunt tout en veillant à maintenir une situation financière saine.

Ce budget 2017 prudent et rigoureux nous permet d'aller de l'avant car nos investissements progressent sans dégrader notre santé financière. Il nous faudra encore et toujours être vigilant sur nos équilibres budgétaires, clé de notre réussite.



LES BUDGETS ANNEXES

le budget annexe de l'Eau

Le budget annexe 2017 de l'eau s'équilibre à **2 451 501€**

Section d'exploitation : 992 500 €

Section d'investissement : 1 459 001 €

La structure excédentaire de ce budget permet de financer les investissements 2017, notamment les travaux d'accompagnement pour les travaux de voirie et les PUP.

le budget annexe de l'Assainissement :

Le budget annexe 2017 de l'assainissement s'équilibre à **1 642 560 €**

Section d'exploitation : 1 031 000 €

Section d'investissement : 611 560 €

La structure excédentaire de ce budget permet d'autofinancer les investissements 2017 sans recours à l'emprunt. Il s'agit là aussi essentiellement de travaux d'accompagnement pour les travaux de voirie et les PUP.



LE BUDGET DES PARKINGS

Le budget de la Régie Municipale des parkings Dracénois s'équilibre à **3 210 230 €**

Section d'exploitation :	592 640 €
Section d'investissement :	2 617 590 €

Compte tenu des recettes d'exploitation en hausse, ce budget dispose d'un excédent structurel permettant de réaliser les travaux de rénovation des parkings gérés par la Régie.

Les travaux de rénovation du parking de la Victoire seront ainsi réalisés en 2017. Le total des dépenses s'élève à 2 617 590 €. Leur financement est prévu notamment à hauteur de 2 M€ par emprunt et 457 000 au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

